

DES APPAREILS DE MARCHÉ DANS LES FRACTURES (1)

Par le Docteur Z. RHEAUME,
Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Valleyfield.

J'aurais pu rapporter à cette Société quelques cas qui se rattachent plus intimement à ma spécialité, mais j'ai cru pouvoir intéresser d'avantage mes collègues en leur rappelant un excellent procédé orthopédique, susceptible d'être appliqué par tout praticien, mais trop ignoré à l'heure actuelle.

* * *

Plus la science évolue, plus on se rend compte que la plupart des prétendues innovations ne sont que la réédition de découvertes, abandonnées pour cause d'insuccès ou faute d'adeptes, et reléguées dans l'ombre.

S'il en est ainsi pour un grand nombre d'interventions chirurgicales, c'est aussi le cas du *traitement des fractures par les appareils de marche*. En effet les premiers essais du traitement ambulatoire des fractures eurent lieu en France et en Belgique. Ils remontent à Bérard (en 1831) et à Sentain (en 1834), qui parlent de la déambulation des sujets atteints de fractures du col fémoral.

Leurs tentatives tombèrent dans l'oubli, jusqu'au jour où Helsing, en 1878, présenta, au Congrès de Cassel, un homme marchant aisément au quinzième jour d'une cassure du fémur.

Les chirurgiens russes s'emparèrent de la question et ils trouvèrent bientôt un grand nombre d'imitateurs en Allemagne, d'où nous revient, aujourd'hui, le procédé, préconisé actuellement en France par Reclus et Cestan, quoique cette méthode ne soit pas généralement adoptée dans ce dernier pays.

* * *

Les appareils de marche ont pour but de permettre aux fracturés de faire des mouvements et de marcher dès les premiers jours du traitement.

Ces appareils ont été appliqués d'abord aux fractures des malléoles, puis à celles de la jambe, de la rotule, du corps et du col du fémur.

(1) Lu devant la "Société Médicale de Valleyfield," séance du 25 juillet 1905.